

Portrait social

Caf de l'Indre



Le Portrait social de la Caf de l'Indre est une photographie chiffrée de la population bénéficiaire des prestations sociales.

Petite Enfance, Enfance et Parentalité, Logement et cadre de vie, Solidarité et insertion sont les quatre grands champs d'intervention de la Caf répertoriés dans ce document. Il permet d'offrir une vision et une analyse socio-économique de la population allocataire du département de l'Indre.

Dans l'Indre, 85 600 habitants sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit 40 % de la population totale. Sur le territoire, ce taux varie de 27 % à 47 % selon les communautés de communes.

La population allocataire se répartit comme suit :

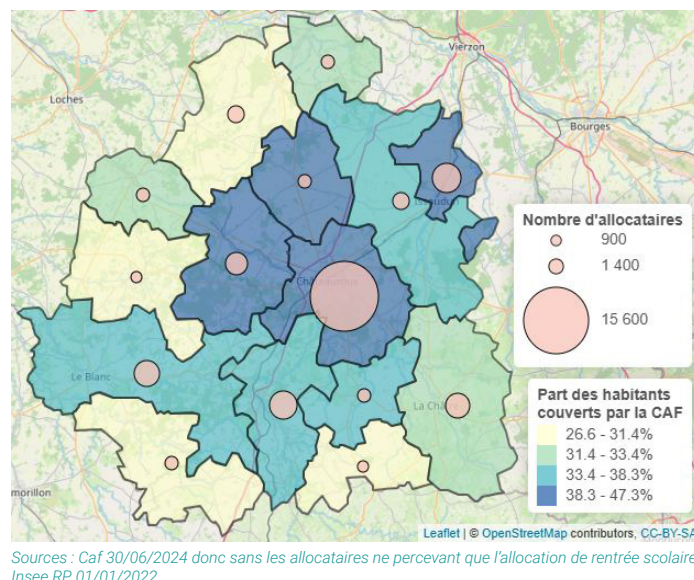
- 49 % d'allocataires isolés sans enfant • 46 % au niveau national
- 29 % de couples avec enfant(s) • 33 % au niveau national
- 16 % de familles monoparentales • 16 % au niveau national
- 6 % de couples sans enfant • 5 % au niveau national

Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et la réduction des inégalités de revenu. 15 % des allocataires ont la totalité de leurs ressources financières composées de prestations légales • 46 % au niveau national.

13 500 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus avec un niveau de vie inférieur à 1 307 € par unité de consommation. Dans ces foyers précaires vivent 12 800 enfants.

530 étudiants bénéficient d'une aide.

Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf.



POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/s_ben_com_f/table/

Portrait social

Caf de l'Indre



Petite
enfance



Enfance et
parentalité



Logement et
cadre de vie



Solidarité
et insertion



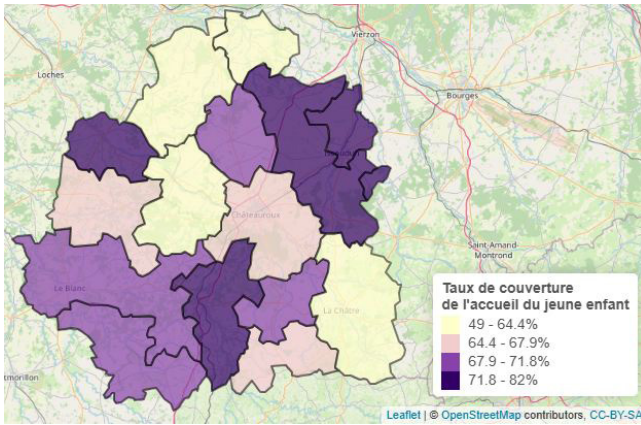
Zoom sur l'évolution du
nombre d'allocataires
par type de prestation



Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.

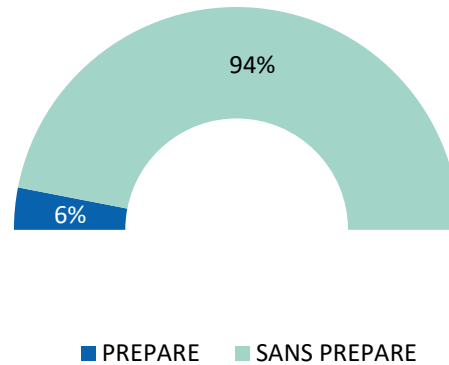
Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant en 2022



Sources : Éducation nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acof, Drees, Msa 2022 © IGN © Geofla 2.0.2022

La Caf de l'Indre soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants en finançant des équipements et en versant des prestations individuelles aux familles. En 2022, 3 500 places sont disponibles pour les familles. 2 500 de ces places correspondent à une offre « assistants maternels », soit 71 % de l'ensemble des places offertes (52 % au niveau national).

Enfants couverts par la prestation PreParE



Source : Caf 2024

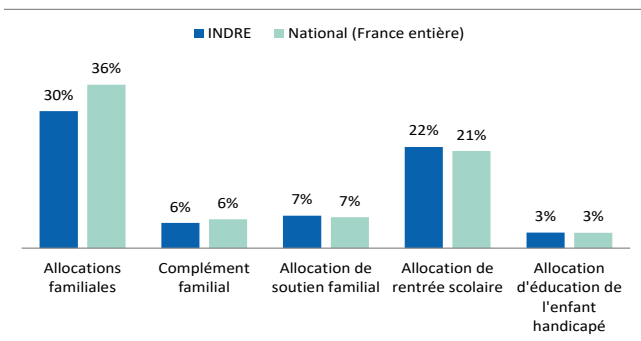
Pour les familles souhaitant interrompre leur activité pour garder leur jeune enfant, une réponse leur est apportée à travers la Prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) : prestation versée à destination de parents de 277 enfants en 2024.



Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants.

Proportion d'allocataires concernés par ces prestations

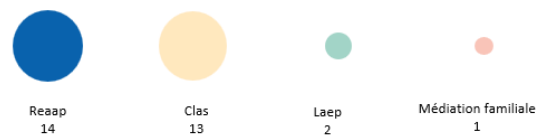


Source : Caf 2024

La Caf de l'Indre contribue aux charges des familles par le versement de prestations destinées à l'entretien des enfants :

- 30 % des allocataires bénéficient des allocations familiales (AF), versées à partir du deuxième enfant et 6% obtiennent un complément familial (CF) ;
- 22 % reçoivent une aide visant à assumer le coût de la rentrée scolaire pour les enfants (ARS) ;
- 7 % perçoivent l'allocation destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents (ASF) ;
- 3 % sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé (AEH).

Les structures financées en 2024



Source : Caf 2024

La Caf de l'Indre poursuit son engagement en soutien à la parentalité.

Elle accompagne les parents dans leurs responsabilités éducatives en finançant des lieux et réseaux au service de la complémentarité entre les rôles des parents et de l'école (Clas) et de la qualité et continuité des liens entre les enfants et les parents (Reap, Laep).

Reap : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents

Laep : Lieux d'accueil enfants-parents

Clas : contrats locaux d'accompagnement à la scolarité

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/txcouv_pe_nat/table/?disjunctive.annee

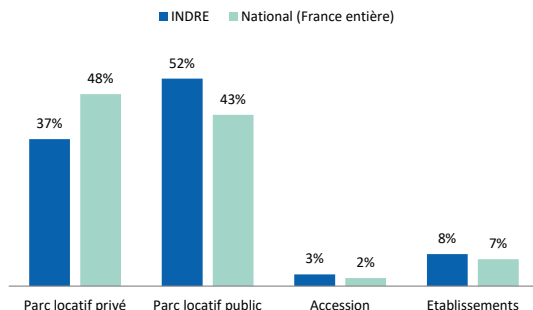




Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement.

Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Source : Caf 2024

Au mois de juin 2024, 15 700 foyers indriens reçoivent une aide au logement de la part de la Caf de l'Indre. Cela représente une population de 29 600 personnes, soit 14 % de la population totale du département. La majorité des bénéficiaires d'une aide au logement demeure locataire du parc locatif public (52 % contre 43 % au niveau national).

Montant moyen d'aide au logement selon la structure du parc

	Indre	National
Parc Locatif Privé	238 €	238 €
Parc Locatif Public	200 €	220 €
Accédants	169 €	183 €
Établissements	180 €	218 €

Source : Caf 2024

En dehors du parc locatif privé, les montants moyens de l'aide au logement sont inférieurs dans l'Indre par rapport à la moyenne nationale, avec des écarts de -14 € à -38 €. Ces écarts peuvent s'expliquer par un niveau de loyer plus bas et la part de propriétaires.



Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi.

La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la branche Famille est partie prenante de façon constante. Dans l'Indre, cette mission se traduit par :

- 5 100 foyers bénéficiaires du Revenu de solidarité active (Rsa) ;
- 14 800 allocataires bénéficiaires de la Prime d'Activité, soit 39% des foyers allocataires (33% au niveau national).

La prime d'activité vise à soutenir le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en les maintenant dans l'emploi. Également incitative à la reprise d'une activité, la Prime d'Activité est cumulée au Rsa pour 1 300 foyers en 2024.

5 800 personnes souffrant d'un handicap et ayant des ressources faibles ou nulles sont bénéficiaires de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH). 58 % d'entre elles perçoivent l'AAH à taux plein (59 % au niveau national).

Profil des bénéficiaires du revenu de solidarité active

5 100
BÉNÉFICIAIRES
DU RSA

23 %
DES BÉNÉFICIAIRES
ONT MOINS DE 30 ANS

53 %
SONT DES PERSONNES
ISOLÉES

15 %
SONT DES FAMILLES
BÉNÉFICIAIRES DE LA
MAJORATION ISOLEMENT*

* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/al_s_type_parcom_f/table/



ZOOM | AVVC

Aide d'urgence pour les Victimes de Violences Conjugales

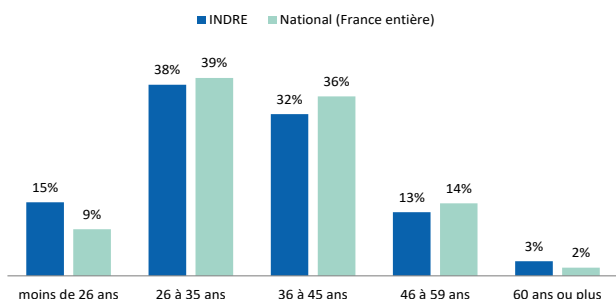
105 personnes ont perçu l'Aide d'urgence pour les Victimes de Violences Conjugales dans l'Indre, entre décembre 2023 et novembre 2024.

Elles ont été au nombre de 35 085 sur la France entière.

53 % des bénéficiaires AVVC vivent en milieu urbain (76 % au niveau national). Sur ces douze mois, le montant total versé pour cette aide dans le département a été de 89 600 €, pour un montant moyen par bénéficiaire de 850 € (890 € en moyenne nationale).

Une nouvelle aide existe, pour les victimes de violences conjugales, depuis le 1er décembre 2023. L'expression « violences conjugales » désigne l'ensemble des violences (physiques, psychologiques ou économiques) commises au sein du couple par le conjoint, le concubin ou le partenaire pacsé, y compris lorsqu'ils ne cohabitent pas. Cette aide est versée même si la victime n'est plus en couple avec l'auteur présumé. En revanche, les violences intrafamiliales non conjugales n'entrent pas dans le périmètre de l'AVVC. La violence doit être attestée par la présentation d'un dépôt de plainte, d'un signalement adressé au procureur de la République ou d'une ordonnance de protection délivrée par le Juge aux affaires familiales. Cette aide ne peut être versée qu'une fois par période de 12 mois pour un même auteur des faits, ainsi au bout d'un an, la victime peut demander à nouveau l'aide. Le montant de la prestation dépend de la présence et du nombre d'enfants à charge et de la situation financière du bénéficiaire. Plus le revenu de la personne est élevé plus le montant de l'AVVC est minoré.

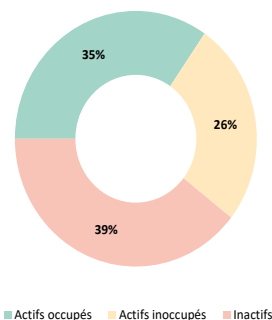
Âge des bénéficiaires et composition familiale



Source : Allstat FRIC et FR6 pour la période de décembre 2023 à novembre 2024

- 38 % des bénéficiaires indriens ont entre 26 et 35 ans et 32 % entre 36 et 45 ans.
- 40 % des bénéficiaires n'ont pas d'enfant. La part des familles avec un enfant (22 %) est légèrement moins importante dans l'Indre qu'au niveau national (26 %).
- La part des familles de deux enfants et plus (38 %) est moins élevée dans l'Indre qu'au niveau national (44 %).
- 25 % des bénéficiaires ont au moins un enfant de moins de 3 ans (23 % au niveau national).

Activité des bénéficiaires



Source : Allstat FRIC et FR6 pour la période de décembre 2023 à novembre 2024

35 % des allocataires de l'AVVC sont actifs avec un emploi. C'est moins que ce que l'on observe au niveau de la moyenne de la France entière (45%).

Précarité et Minima sociaux

	Part des bénéficiaires AVVC percevant le Rsa ou l'Aah	Part des bénéficiaires AVVC percevant la Ppa	Part des bénéficiaires AVVC sous le seuil de bas revenus
Indre	41 %	29 %	53 %
France	37 %	35 %	57 %

Source : Allstat FRIC et FR6 pour la période de décembre 2023 à novembre 2024

- 41 % perçoivent le RSA ou l'AAH (37 % au niveau national).
- 29 % sont bénéficiaires de la Prime d'activité (35 % au niveau national).
- 53 % vivent sous le seuil de bas revenu (57 % au niveau national).